

IL 200016

69.470

F. PASQUIER

Archiviste de la Haute-Garonne

ARCHIVES ANCIENNES DU VAL D'ARAN

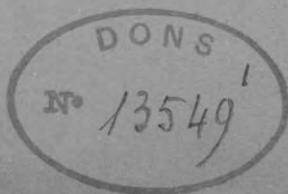
A Viella, en l'Hôte-de-Ville du chef-lieu

LEGS
Auguste BRUTAILS
1859-1926



SAINT-GAUDENS
IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE ABADIE

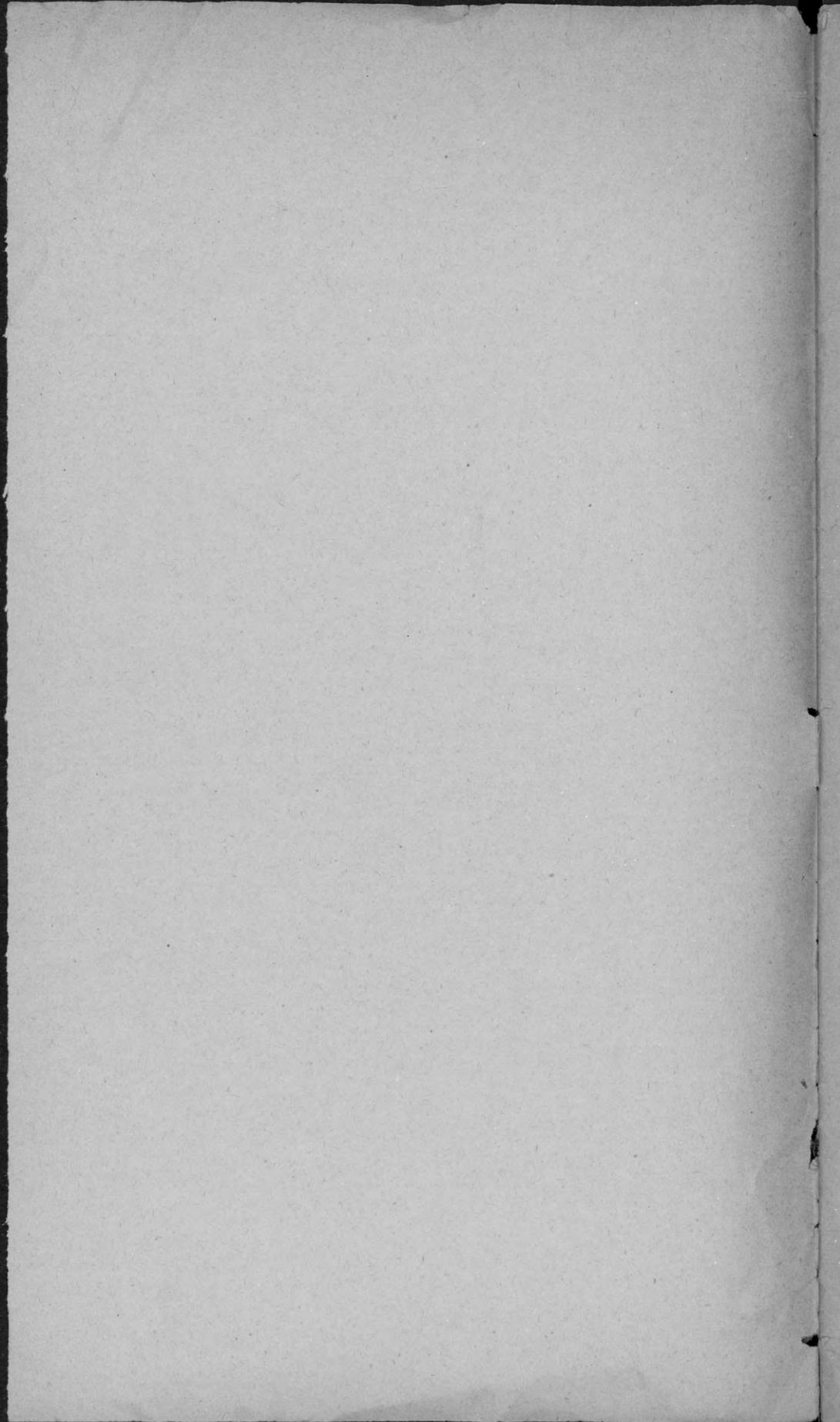
1917



1871







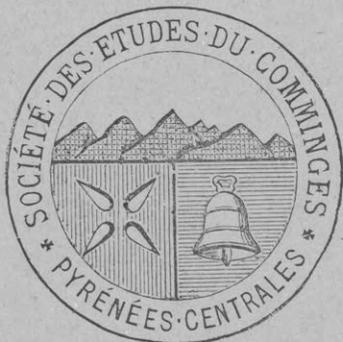
69.470

F. PASQUIER

Archiviste de la Haute-Garonne

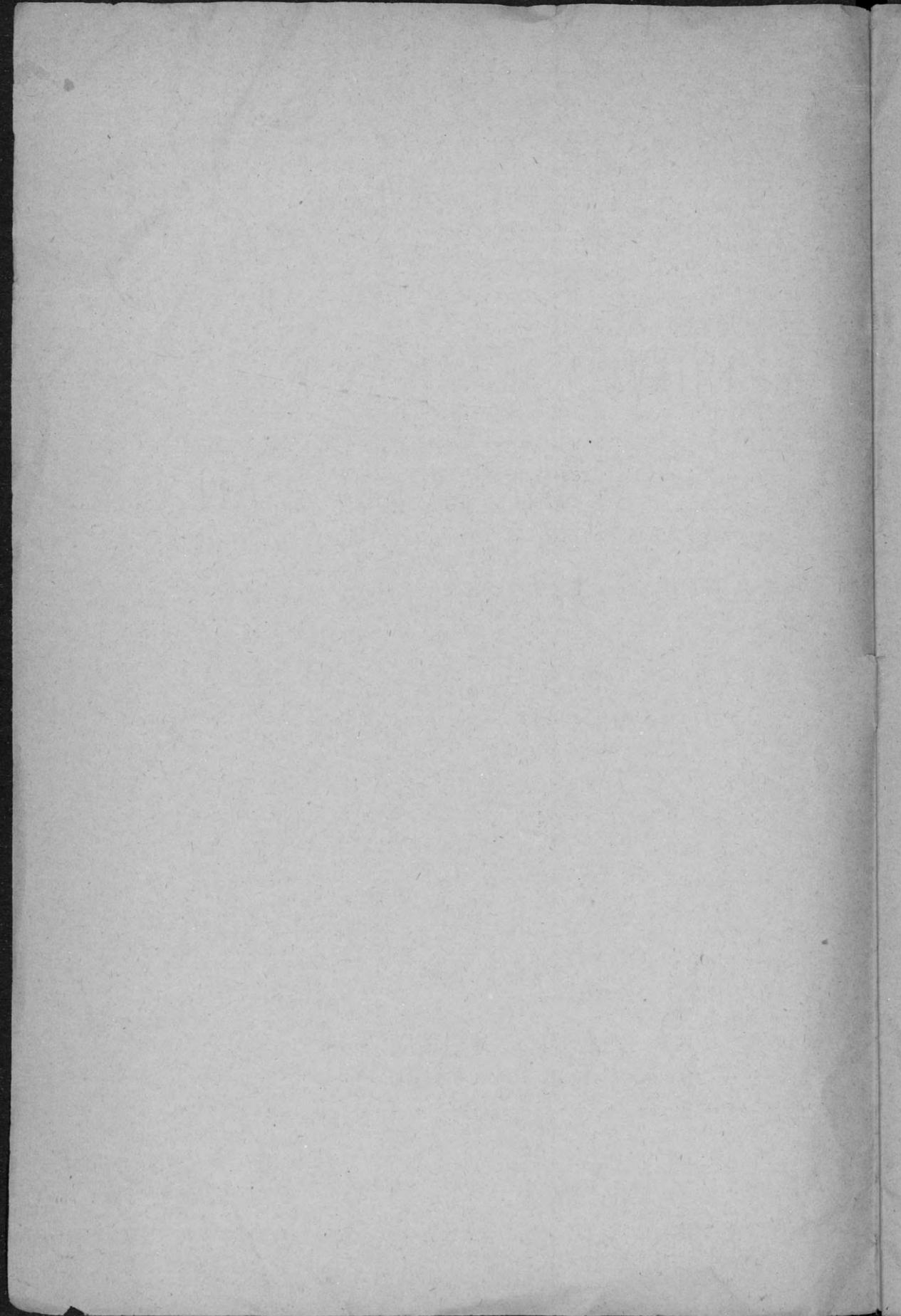
ARCHIVES ANCIENNES
DU VAL D'ARAN

A Viella, en l'Hôte-de-Ville du chef-lieu



SAINT-GAUDENS
IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE ABADIE

1917



ARCHIVES ANCIENNES

DU VAL D'ARAN

A Viella, en l'hôtel de ville du chef-lieu

Si l'on tient à connaître certains éléments de l'histoire du Comminges, il importe d'explorer les archives du Val d'Aran et d'en déterminer la composition. Ce pays, par sa situation géographique, est compris dans le bassin de la Garonne, qui y prend sa source ; il est en rapport direct et constant avec le canton de Saint-Béat, auquel il est rattaché par une route carrossable ; il communique avec Luchon par un chemin assez bien entretenu. Tout le commerce se fait par la France. Si d'anciens traités, soigneusement renouvelés, ne permettaient pas aux habitants de faire passer presque en franchise, à la frontière française, les choses nécessaires à la vie, ils seraient réduits à la famine ; la gêne, qui sévit dans la plupart des villages, est telle qu'un grand nombre d'hommes viennent travailler, comme manœuvres ou portefaix dans les villes du Languedoc et de la Gascogne ; aujourd'hui cette situation s'est améliorée par suite des exploitations minières.

Les relations avec la Catalogne, dont le pays a été une circonscription, ne sont possibles que par des sentiers muletiers traversant les crêtes les plus élevées de la chaîne centrale des Pyrénées. Une partie de l'année, les neiges qui obstruent les passages inter-

rompent les communications avec l'Espagne. Le Val d'Aran devrait logiquement appartenir à la France, dont il est une dépendance. Des circonstances historiques ont empêché son annexion et l'ont uni à l'Espagne, quoiqu'il se trouve placé dans la zone de l'influence française.

Il y a quelque temps, visitant les archives communales de la vallée supérieure de la Garonne pour en constater la situation et en signaler les ressources historiques, j'ai cru qu'il convenait de compléter mon travail en allant, dans le Val d'Aran, me rendre compte de ce qu'était le dépôt central de Viella et d'indiquer sommairement aux chercheurs la nature des documents conservés. Cette exploration peut être considérée comme une mission incombant à l'archiviste de la Haute-Garonne.

A quelle époque et dans quelles circonstances le Val d'Aran a-t-il été réuni à la Catalogne? C'est une question d'histoire difficile à préciser. Au Moyen-Age, les frontières naturelles ne préoccupaient guère les États; par suite des alliances, des héritages, des guerres, les fiefs étaient exposés fréquemment à recevoir des seigneurs appartenant à des nationalités différentes. C'est ce qui est arrivé sur les deux versants des Pyrénées: un français pouvait être possesseur de fiefs en Espagne, et un aragonais devenir vassal d'un suzerain languedocien. Tel dut être le sort du Val d'Aran dès les premiers temps de la constitution féodale dans la région Pyrénéenne; toujours est-il qu'à la fin du XIII^e siècle, il était une possession de l'Aragon. Quand Philippe le Hardi voulut s'emparer de ce royaume au profit de son fils Charles de Valois, il profita

de l'occasion pour se saisir du Val d'Aran. Cette campagne tourna mal pour la France, qui dut abandonner toute conquête d'outremont. Philippe le Bel essaya bien de garder un pays qui, par le cours de la Garonne, est rattaché au Comminges et au Languedoc. Ce fut en vain ; par une série de conventions conclues au commencement du XIV^e siècle, la couronne d'Aragon réclama et obtint la restitution de la Vallée¹.

Depuis cette époque, nous ne trouvons pas trace d'efforts tentés par la France pour reprendre ses limites naturelles de ce côté. Comment se fait-il qu'en 1659 Pierre de Marca, ancien évêque de Couserans, archevêque de Toulouse, un des négociateurs de la paix des Pyrénées, n'ait pas songé à ce coin de terre et ait oublié de l'annexer au Comminges dont il formait un démembrement ? Ce même diplomate, qui était un érudit, avait cherché dans les archives des titres susceptibles de servir aux revendications de Louis XIV, pour reculer les limites de la France du côté de la Cerdagne et pour contester aux Espagnols la possession de villages les plus modestes.

La situation resta la même durant toute l'ancienne monarchie.

Au moment de la Révolution, lorsque les armées républicaines, après la rupture avec l'Espagne, pénétrèrent sur le territoire ennemi, le Val d'Aran ne fut pas épargné ; son territoire fut envahi et occupé. A la paix de 1795, chaque nation reprit ce qui lui appartenait avant l'ouverture des hostilités.

1. F. PASQUIER. *Cession définitive du Val d'Aran à l'Aragon par Philippe-le-Bel*, tirage à part d'un article paru dans la *Revue de Comminges*, 1892.

Sous le Premier Empire, il n'en fut plus de même ; lorsque Joseph Bonaparte fut placé sur le trône des Bourbons, Napoléon ne manqua pas de rectifier la frontière au détriment des États de son frère. En 1809, le Val d'Aran fut réuni à l'Empire, mais ne fut pas incorporé directement à la Haute-Garonne et traité comme les autres cantons de l'arrondissement de Saint-Gaudens ; les archives en fournissent la preuve. En 1814, lors de la chute de l'Empire français, l'Espagne a repris son bien et l'a gardé, sans essayer de relier, par de bonnes voies, la Vallée à la Catalogne pour les besoins du commerce et de l'administration.

En fait, l'Aran, comme aujourd'hui l'Andorre, formait un pays autonome ; son administration offrait un caractère d'originalité qui doit se retrouver dans les documents locaux ; c'est donc un attrait spécial pour les archivistes et les chercheurs.

Jusqu'à la Révolution, le Val d'Aran était compris dans le diocèse de Comminges, dont il formait un archidiaconé ; depuis le commencement du XIX^e siècle, il a été rattaché à l'évêché d'Urgel.

L'Aran est un pays polyglotte ; la population a, comme langue courante, vraiment du cru, le dialecte gascon, tel qu'il est parlé dans le Comminges, à peine défiguré pour quelques idiotismes du terroir. Les relations avec la France rendent le français familier aux habitants. L'Espagne est la patrie officielle : il faut donc que le castillan s'impose officiellement et paraisse dans les actes publics. Le clergé de la Vallée, depuis quelques années, appartient en partie à la Catalogne, soit par son origine, soit par son éducation ; en outre, des intérêts commerciaux existent avec cette

province ; aussi le catalan est-il d'usage fréquent. Il n'y a pas longtemps que les documents publics ne sont plus rédigés dans cet idiome.

Chaque village a une administration particulière et peut avoir un petit dépôt d'archives ; il en est de même pour les paroisses, qui, dans les recoins des sacristies, relèguent des coffres remplis souvent d'antiques parchemins.

N'ayant ni le temps, ni l'intention de parcourir les principaux villages de la contrée, je me suis contenté de voir les archives de la vallée, conservées à Viella, capitale du pays.

I. — Documents antérieurs au XIX^e siècle

Afin d'être à même de pénétrer dans la place, d'écartier tout soupçon, de prendre connaissance des collections, de faire ouvrir les armoires dont les clefs sont égarées parfois à dessein, je pris soin de me faire recommander par des notables. Aussi, quand je me suis présenté à la *casa consistorial*, j'ai été accueilli avec bienveillance par l'alcade et par les employés. Au bout de quelques minutes, j'avais éveillé la curiosité de mon entourage, qui me demandait des explications au fur et à mesure que, fouillant dans les armoires ou plongeant dans les coffres, je retirais de vieilles chartes ou que je parcourais des registres. Il ne m'a pas fallu plus d'une journée pour me rendre compte de l'importance du dépôt. Il est regrettable qu'il ne contienne pas la série plus complète des documents concernant l'histoire du pays pour l'administration intérieure et pour les rapports avec l'extérieur. Il faut tenir

compte des guerres qui ont ravagé le pays à différentes époques et qui ont amené des destructions. Ajoutons que les titres anciens ne sont guère d'utilité pratique; aussi a-t-on cessé d'en assurer l'entretien.

Les archives sont, en grande partie, au premier étage dans une salle à l'usage des autorités communales. Les séries modernes garnissent des placards ou remplissent des boîtes; je n'avais rien à faire de ce côté. Les pièces anciennes sont enfermées dans des caisses vermoulues qu'on a reléguées dans un grenier peu accessible. On s'est empressé de les descendre et de mettre à ma disposition un agent pour en faire tomber la poussière. Comme dans tous les dépôts il y a du fatras; ce qui avait échappé aux incendies et aux autres fléaux a été souvent compromis par la négligence. Néanmoins, il reste encore un certain nombre de documents qui méritent de fixer l'attention pour l'étude de l'histoire locale et des institutions de la Vallée.

Je n'ai pas constaté la présence de chartes antérieures au XIII^e siècle. La plupart ont trait, avec d'autres plus récentes, aux maisons de refuge, qui, à l'entrée des cols, servaient à recevoir les voyageurs; les rois accordèrent de nombreux privilèges aux ordres religieux qui dirigeaient ces établissements hospitaliers.

Il convient de signaler les pièces relatives aux privilèges et immunités du pays; la plus ancienne est la charte donnée par le roi Jacques II d'Aragon en 1313, confirmée par Pierre IV en 1340; dans des temps plus modernes, la dernière a été promulguée, en 1817, par Ferdinand VII; elle forme un registre splendidement calligraphié, orné, couvert en maroquin noir.

Tous les privilèges et documents organiques d'administration, les confirmations de textes forment une sorte de recueil imprimé au XVII^e siècle, sous ce titre :

Ordinaciones, pragmaticas y edictos reales del Valle de Aran. Hechos en el ano de 1616, un vol. in 4^o 221 pages.

Parmi les autres pièces du Moyen-Age, on peut citer :

1375, 5 février, permission de construire un château pour servir de refuge en cas de guerre.

Règlements de forêts, de pâturages, inféodations.

1422, Lettres de grâce accordées par le roi Alphonse V pour un cas de rébellion.

1502, Permission, donnée par Ferdinand le Catholique, pour construire à Viella un pont et le clocher de l'église, moyennant le payement d'un droit sur le vin¹.

Les délibérations du gouvernement de la Vallée commencent à la fin du XVI^e siècle et se continuent assez régulièrement jusqu'à l'époque moderne.

II. — Domination Française 1809-1814

C'est dans les registres de délibérations que j'ai trouvé les traces de l'administration française pendant le temps bien éphémère où le Val d'Aran fit partie de l'Empire de Napoléon.

Le passage d'un régime à un autre dut se faire tranquillement, sans secousse²; car, d'après les documents, on voit que les choses marchèrent de leur train habituel.

1. Le clocher de l'église de Viella indique une construction contemporaine de la charte.

2. Pour la réunion du Val d'Aran à la France sous l'Empire, voir, aux archives de la Haute-Garonne, un dossier spécial de la série M.

On n'essaya pas d'implanter sans transition les procédés de l'administration française et de régir la Vallée comme un canton de la Haute-Garonne ; les délibérations du conseil provincial restèrent rédigées en catalan ; on continua de nommer les consuls de chaque village à l'élection ; seulement l'approbation des opérations était soumise au gouverneur, qui concentrait dans ses mains les principaux pouvoirs. On trouve, dans les discussions relatifs aux règlements de comptes, les votes de crédits pour l'entretien des troupes, pour les réquisitions en nature, pour les impôts et taxes diverses.

L'argent était rare, difficile à obtenir dans de bonnes conditions ; on l'empruntait à des particuliers qui étaient autorisés à se payer avec des arbres, coupés dans les forêts domaniales. Le 18 mars 1812, le conseil se fit prêter par un négociant de Saint-Béat, Bernard Marti, 20.000 francs, pour subvenir aux dépenses d'ordre militaire et solder des contributions. Le bailleur de fonds reçut en garantie 2000 pieds d'arbres qu'il avait la faculté d'exploiter en trois ans.

En résumé, les archives du Val d'Aran n'ont pas été l'objet d'un classement et n'ont pas de répertoire. Telles qu'elles sont, elles ne sont pas dénuées d'intérêt : les séries du Moyen-Age contiennent des documents qui peuvent fournir des points de comparaison entre les institutions féodales et communales de la Catalogne et celles du Sud-Ouest de la France. Pour les époques plus récentes, on y trouve des renseignements complétant le récit d'événements qui se sont déroulés de chaque côté de la frontière. Les ressources du dépôt méritent d'être mises en lumière, surtout pour la période fort courte

de la domination française; ce sont des documents de notre histoire nationale, qui concernent principalement la région de la Haute-Garonne. Pendant six ans 1809-1814 le Val d'Aran a fait partie de notre département et a été mêlé à son existence. Pour ce motif, j'ai jugé à propos de donner quelques détails sur les papiers de l'époque moderne.

Malgré le caractère sommaire de ce rapport, je crois avoir montré ce qu'étaient les archives presque inconnues de la Vallée. Je n'ai pas la prétention d'avoir épuisé la matière; ceux qui viendront, poussés par la curiosité des découvertes historiques, trouveront la voie ouverte et pourront faire une récolte plus abondante.¹

F. PASQUIER

Archiviste de la Haute-Garonne

1. Pour l'histoire et la géographie du Val d'Aran on peut consulter :

J. SOLER : LE VAL D'ARAN; *guia monographica*, Barcelona, tipographia de la Universitat. 1906 un vol. in 8° (planches); 10 pesetas. — Texte catalan.

P. DE CASTÉRAN : *Lettres de M. de Froidour*. Auch 1809. PP. 92-95 (III^e lettre), Val d'Aran. APPENDICE : pp. 130-131 *Notes sur le Val d'Aran* contenant des renseignements sur la réunion de la Vallée à la France.

J. DE LAURIÈRE : *Promenades Archéologiques dans le Val d'Aran*. Caen, Delesque 1886.

RELACION AL REY DON PHELIPE III DEL VALLE DE ARAN por el Doctor Juan-Francisco de Gracia de Tolba. (*Edition et traduction dans le Bulletin de la Société Ramon à Bagnères-de-Bigorre*).